

Sensibilisation des jeunes au devoir de mémoire et à la mission de porte-drapeaux

Question écrite n°06953 - 16^e législature

Adresse du document : <https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ230506953.html>

Les informations clés

Question de Mme Annick Jacquemet (Doubs - UC) publiée le 25/05/2023

Mme Annick Jacquemet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire sur le manque de jeunes porte-drapeaux pour organiser les cérémonies patriotiques et les solutions pour pallier ce problème.

Les jeunes porte-drapeaux engagés au sein des associations patriotiques jouent un rôle fondamental pour honorer le devoir de mémoire aux côtés de leurs aînés et, le jour venu, transmettre le flambeau de cette mémoire aux générations futures. Leur présence aux cérémonies commémoratives pour rendre hommage aux combattants et aux disparus est précieuse pour faire perdurer la vie autour de nos monuments aux morts.

Toutefois, alors que les sections d'anciens combattants doivent faire face au vieillissement des porte-drapeaux communaux et associatifs, la mission de porte-drapeaux ne suscite pas suffisamment de vocation chez les jeunes et les adolescents. Au regard de cette situation, il devient urgent de sensibiliser davantage les écoliers, collégiens, lycéens à l'importance de s'engager pour ranimer le souvenir de tous ceux qui se sont sacrifiés pour sauvegarder l'honneur et la liberté de leur patrie.

Pour relever le défi du renouvellement des générations, des initiatives louables ont récemment essaimé dans plusieurs territoires et méritent d'être expérimentées à plus grande échelle. Par exemple, dans le département du Lot, l'office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) a lancé en 2023 la première promotion de « l'école de jeunes porte-drapeaux » afin de permettre à de jeunes volontaires, âgés de 12 à 30 ans, d'appréhender le rôle de porte-drapeaux au sein des cérémonies mémorielles et de mieux comprendre la signification des valeurs et des symboles de la République.

Ainsi, elle demande à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, si le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre une campagne nationale de sensibilisation et de recrutement des jeunes porte-drapeaux, notamment à travers la création « d'écoles de jeunes porte-drapeaux » dans tous les territoires.

Publiée dans le JO Sénat du 25/05/2023 - page 3330

Réponse du Secrétariat d'État auprès du ministre des armées, chargé des anciens combattants et de la mémoire publiée le 21/09/2023

La secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, mesure à sa juste valeur l'engagement de ces jeunes garçons et de ces jeunes filles pour assurer la pérennité de notre mémoire collective. Ils accomplissent une mission hautement symbolique en rendant hommage, au nom de la Nation, aux combattants et disparus. Ils véhiculent, au moyen du drapeau tricolore, un message porteur de paix, de fraternité, et raniment le souvenir de ceux qui se sont sacrifiés pour sauvegarder l'honneur et la liberté de la patrie. En témoignage de reconnaissance de leur engagement, le premier diplôme d'honneur de porte-drapeau est délivré à compter de 3 ans d'exercice. La réglementation permet à un jeune engagé dès l'âge de 13 ans de demander la délivrance du diplôme et de l'insigne à 16 ans. S'agissant d'autres mesures susceptibles d'encourager l'engagement des porte-drapeaux, des réflexions sont actuellement en cours sous l'égide de l'Office national des combattants et des victimes de guerre, dans le cadre des expérimentations qui sont menées.

Publiée dans le JO Sénat du 21/09/2023 - page 5523